Orientations relatives à la cartographie et à la hiérarchisation des investissements

Africa-BB-Maps, livrable 1 : document de contribution à l'intention des associations régionales de régulateurs et de la Communauté de pratique régionale

Document de contribution, projet v0.3, novembre 2026. Établi par le Secrétariat de l'UIT comme point de départ pour examen et modification par la WATRA, la CRASA, l'EACO et les vice-présidences des CdP (ARCEP Bénin, NCC, MACRA). Texte non agréé.

1. Objet et statut du présent document

Le présent document de contribution propose une approche commune pour l'utilisation des données nationales de cartographie du haut débit afin de recenser, hiérarchiser et présenter les besoins d'investissement dans le haut débit des 11 pays bénéficiaires d'Africa-BB-Maps. Il est destiné à être examiné par les autorités nationales de régulation (ARN) au sein des trois Communautés de pratique (CdP) sous-régionales, présidées par les associations régionales de régulateurs (ARR), à être modifié au moyen de la position commune de chaque CdP, et à être finalisé lors de la visite d'étude Afrique-Europe à Bruxelles (du 30 novembre au 3 décembre 2026), où il doit être adopté par consensus le 3 décembre 2026.

Les membres sont invités à proposer des ajouts, des suppressions et des modifications à toute section. Chaque ARN répond individuellement aux questions figurant à la section 9 et transmet ses réponses à la présidence de sa CdP, avec copie à l'UIT, à la date fixée par la présidence. Au plus tard le 26 novembre 2026, chaque CdP arrête une position commune, que sa présidence transmet à l'UIT (voir la section 10).

2. Contexte

Africa-BB-Maps est un programme de 48 mois mis en œuvre par l'UIT. Il aide le Bénin, le Botswana, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe à mettre en place des systèmes nationaux de cartographie du haut débit, en s'appuyant sur l'expérience de l'Union européenne au titre du Code des communications électroniques européen (article 22), des Lignes directrices de l'ORECE relatives aux relevés géographiques (BoR (20) 42) et du Règlement sur les infrastructures gigabit.

Les cartes du haut débit ne sont utiles aux investisseurs que si elles répondent à leurs questions : où la couverture fait défaut, combien de personnes et d'institutions sont concernées, quelles infrastructures existent déjà à proximité et quel serait le coût nécessaire pour combler le déficit. Les présentes orientations relient les travaux de cartographie au programme d'investissement de la stratégie Global Gateway de l'UE, des institutions de financement du développement et des fonds nationaux de service universel.

3. Champ d'application

Les orientations portent sur quatre couches d'information, conformément à la norme de données Africa-BB-Maps en cours d'élaboration (livrable 2) :

Couche	Contenu	Source principale
Infrastructures	Réseaux dorsaux et métropolitains en fibre, points de présence, pylônes et sites, IXP, centres de données, stations d'atterrissement de câbles sous-marins	Opérateurs, sociétés d'infrastructures, ARN
Service et couverture	Couverture mobile par technologie (de la 2G à la 5G),	Opérateurs, essais en conduite de

Couche	Contenu	Source principale
	disponibilité du haut débit fixe, mesures de la qualité de service	l'ARN, données participatives
Demande	Population, ménages, écoles, établissements de santé, sites de l'administration publique, activité économique	Instituts nationaux de statistique, ministères sectoriels, données ouvertes
Investissements	Projets prévus et engagés, projets des fonds de service universel, projets financés par les bailleurs et les IFD, estimations de coûts	Ministères, FSU, IFD, opérateurs

4. Ce dont les institutions de financement ont besoin dans les cartes du haut débit

Les consultations menées avec les partenaires financiers indiquent que les éléments de données suivants sont nécessaires pour évaluer un projet d'investissement dans le haut débit. Les membres sont invités à confirmer, compléter ou simplifier cette liste.

Question de l'investisseur	Données nécessaires	Granularité
Où se situe le déficit ?	Zones non desservies et mal desservies, par technologie et par débit	Hexagone ou grille (par exemple 1 km² ou niveau 8 de H3), ou localité
Qui est concerné ?	Population, ménages et institutions d'ancrage dans la zone de déficit	Comme ci-dessus
Qu'existe-t-il à proximité ?	Distance jusqu'au nœud de fibre, au pylône ou au point de présence le plus proche	Données ponctuelles et linéaires
Quel en sera le coût ?	Coût indicatif par km de fibre, par site, par raccordement	Valeurs de référence nationales ou régionales
D'autres acteurs investissent-ils ?	Projets prévus et engagés, afin d'éviter les doubles emplois	Emprise du projet
L'environnement est-il favorable ?	Octroi de licences, droits de passage, partage des infrastructures, spectre, règles du FSU	National, qualitatif

5. Critères de hiérarchisation proposés

Les critères suivants sont proposés pour classer les zones ou projets candidats. Les pondérations sont indicatives et devraient être fixées au niveau national.

Critère	Indicateur (exemple)	Pondération indicative
Ampleur du déficit	Population sans 4G ni haut débit fixe	25%
Impact social	Nombre d'écoles et d'établissements de santé non connectés	20%
Efficacité par rapport au coût	Coût estimé par personne ou par institution connectée	20%
Proximité des infrastructures existantes	Distance jusqu'au réseau dorsal ou au point de présence	15%
Valeur régionale et transfrontière	Contribution aux corridors régionaux et aux liaisons transfrontières	10%
Maturité	Droits de passage, permis et cofinancement disponibles	10%

> *Question à examiner : les ARR devraient-elles convenir d'un ensemble minimal commun de critères et de pondérations, ou seulement d'indicateurs communs, en laissant à chaque pays le soin de fixer les pondérations ?*

6. Liste de contrôle de la préparation des pays à l'investissement

La liste de contrôle ci-dessous présente les éléments de la préparation à l'investissement. Aucune donnée nationale n'est demandée avant la réunion de Bruxelles : les membres de chaque CdP sont invités à faire part d'observations générales, à l'échelle sous-régionale, sur les éléments couramment en place, sur les principales lacunes et sur l'opportunité de compléter ou de simplifier la liste. Chaque ARN remplira la liste de contrôle pour son pays après la réunion de Bruxelles, en 2027, afin d'établir une vue d'ensemble régionale de la préparation.

6.1 Données

- Une carte nationale du haut débit existe ou est en cours d'élaboration, avec un dépositaire des données désigné.
- Les opérateurs sont tenus de communiquer des données sur les infrastructures et la couverture, selon une fréquence et un format définis.
- Les données sur la demande (population, écoles, établissements de santé) sont disponibles à la granularité requise.
- Des accords de partage de données avec l'institut de statistique et les ministères sectoriels sont en place.

6.2 Politiques et réglementation

- Un plan national pour le haut débit ou une stratégie numérique assorti d'objectifs de couverture est en vigueur.
- Des règles relatives au partage des infrastructures, aux droits de passage et au principe de l'excavation unique sont en place ou prévues.
- Le fonds de service universel utilise les données de cartographie pour sélectionner et attribuer les projets.

6.3 Institutions

- Les rôles de l'ARN, du ministère, du FSU et de l'institut de statistique dans le système de cartographie sont définis.
- Le personnel a été formé aux SIG et à la gestion des données, et le système dispose d'un plan de pérennité au-delà de 2028.

7. Registre régional des difficultés liées aux données

Afin de favoriser l'apprentissage régional, il est proposé qu'un registre commun des difficultés liées aux données soit tenu par les ARR avec l'appui de l'UIT et examiné à chaque réunion des CdP. Les entrées par pays seront consignées après la réunion de Bruxelles, à partir de 2027. Avant Bruxelles, les membres de chaque CdP sont uniquement invités à formuler des observations sur la structure du registre et à signaler les difficultés générales liées aux données constatées dans la sous-région.

Pays	Difficulté	Couche	Incidence sur l'analyse des investissements	Mesure proposée	Responsable	Statut
Exemple	Les opérateurs communiquent les données de couverture dans des formats	Service et couverture	Les zones de déficit ne peuvent pas être comparées	Adopter un modèle commun (livrable 2)	ARN	Ouvert

Pays	Difficulté	Couche	Incidence sur l'analyse des investissements	Mesure proposée	Responsable	Statut
	différents					

8. Processus et rôles

Acteur	Rôle
ARN des 11 pays	Répondre individuellement aux questions de la section 9 et transmettre les réponses à la présidence de la CdP, avec copie à l'UIT ; à partir de 2027, collecter et valider les données, remplir la liste de contrôle de la préparation, recenser les zones prioritaires
ARR (WATRA, CRASA, EACO)	Présider les CdP sous-régionales, informer leurs ARN, coordonner la position commune de chaque CdP et la transmettre à l'UIT, héberger le registre, assurer la cohérence avec leurs groupes de travail
Présidences (ARR) et vice-présidences (ARN) des CdP sous-régionales	Diriger les débats au sein de chaque CdP sous-régionale et rendre compte à la Communauté de pratique régionale
UIT	Secrétariat, appui technique, fusion des trois positions des CdP et publication des projets consolidés
Union européenne et ARN de l'UE	Partager la pratique de l'UE en matière de cartographie au service de l'investissement et de règles relatives aux aides d'État (2023/C 36/01)
Partenaires financiers	Donner des avis sur les besoins en données et les critères d'évaluation

9. Questions à l'intention des membres de chaque CdP

Chaque ARN répond individuellement aux questions ci-dessous, sur la base d'observations générales et sous-régionales (aucun chiffre national n'est demandé), et transmet ses réponses à la présidence de sa CdP, avec copie à l'UIT, à la date fixée par la présidence.

1. Les quatre couches de la section 3 reflètent-elles les priorités nationales ? Manque-t-il quelque chose ?
2. De manière générale dans la sous-région, quels éléments de données de la section 4 sont couramment disponibles aujourd'hui, et quelles sont les principales lacunes ?
3. Les critères de hiérarchisation de la section 5 sont-ils appropriés ? Les pondérations devraient-elles être harmonisées au niveau régional ?
4. Qui devrait tenir le Registre régional des difficultés liées aux données, et à quelle fréquence devrait-il être mis à jour ?
5. Quels projets transfrontières ou de corridors régionaux devraient être présentés en priorité aux partenaires financiers ?

10. Calendrier

Date	Étape
6 novembre 2026	L'UIT transmet les trois projets de documents de contribution aux trois CdP sous-régionales ainsi qu'à la WATRA, à l'EACO et à la CRASA, qui en assurent la présidence
À partir du 9 novembre 2026	Chaque association informe ses ARN ; chaque ARN répond individuellement aux

Date	Étape
	questions de la section 9 et transmet ses réponses à la présidence de sa CdP, avec copie à l'UIT, à la date fixée par la présidence
Au plus tard le 26 novembre 2026	Chaque CdP arrête une position commune, que sa présidence transmet à l'UIT
27 novembre 2026	L'UIT fusionne les trois positions dans un délai de 24 heures et publie les projets consolidés
Du 30 novembre au 3 décembre 2026	Visite d'étude Afrique-Europe, Bruxelles : trois jours de débats, adoption par consensus le 3 décembre 2026
T1 2027	Application pilote dans au moins un pays par sous-région ; remplissage par les pays de la liste de contrôle de la préparation et du Registre régional des difficultés liées aux données
2027-2028	Examen régulier par la Communauté de pratique régionale